

AFFAIRE N° 31

CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LA JAMAÏQUE
POUR L'IMPLANTATION DU PROJET SOBRIC BHV

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les Etablissements DE PALMAS ont en projet de réaliser un ensemble commercial de 6 367 m², dont 4 967 m² de surface commerciale, sur la zone de la Jamaïque.

La locomotive de ce vaste ensemble est un grand magasin de 4 000 m², à l'enseigne BHV, avec un Garden Center et, en complément, des boutiques sur 967 m².

Le terrain communal prévu pour cette implantation est celui jouxtant le Karting, situé en bordure de la Route Nationale à quatre-voies, à l'arrière de l'échangeur, s'étendant sur 22 750 m².

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- * de vous prononcer sur l'opportunité de céder cette parcelle à la Société SOBRIC S.C.I. (Société de BRIColage) ;
- * de m'autoriser à passer l'acte afférent avec cette Société, aux conditions ci-après et à celles générales des baux à construction.

* Conditions juridiques

1. Nature de l'acte : bail à construction.
2. Durée du bail : trente ans.
3. Surface du terrain d'assiette cédé par la Commune : 22 750 m², sis à la Jamaïque (estimation, avant établissement du document d'arpentage définitif) -surface utilisable grâce à l'endiguement-.

* Identification du preneur

- ** SO.BRIC. S.C.I., dont le Gérant est Monsieur Richard DE PALMAS.
- ** SOBRIC S.C.I. et SOBRIC S.A. (Exploitant) sont solidairement responsables de l'exécution de l'ensemble des obligations nées de la Convention conclue avec la Commune de Saint-Denis sur les présentes bases.
- ** Engagement et création d'emplois, dans un délai de deux ans après l'ouverture de l'établissement : quatre-vingt-dix.

LE MAIRE : La Commission concernée va sur le terrain pour visiter les zones. Moi-même, je vais essayer de me rendre compte sur place de l'état des lieux chaque jeudi après-midi.

Sans vouloir polémiquer, il y a eu -il est vrai- un "laissez-aller" dans ce domaine. Nous serons donc plus vigilants, car la demande est très forte par rapport à l'offre.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*

-